

Titre Professionnel Constructeur Bois

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

BTP CFA DE LA GIRONDE
Arnaud FEUVRIER
06.76.28.76.90
arnaud.feuvrier@construction-na.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Avant l'entrée en formation, un positionnement sera réalisé pour mesurer les compétences et savoirs acquis. Il déterminera la durée et les contenus du parcours en fonction du projet professionnel.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le constructeur bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation énergétique et les créations de surfaces par extension ou surélévation. Le constructeur bois réalise les travaux de montage ou de pose sur plusieurs lots de la construction bois : - la structure porteuse en bois ; - la couverture en tuiles avec fenêtres de toit ; - le revêtement bois de façade ; - les ouvrages relatifs à la performance énergétique : isolations thermiques intégrées ou par l'extérieur, étanchéité à l'air. Hors travaux de pose, il fabrique des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle : production par lots ou petite série, fiches de taille, matières premières semi-finies. Il fabrique aussi les habillages et pièces de finition bois du revêtement extérieur bois. Dans toutes ses activités, le constructeur bois applique les règles de sécurité individuelle et collective, les prescriptions et règles de mise en oeuvre, et assure la maintenance de premier niveau de ses outils de travail. Le constructeur bois intervient selon les consignes et sous le contrôle d'un supérieur hiérarchique. De la réception des consignes au compte rendu des tâches exécutées, le constructeur bois réalise ses activités en autonomie. Il est amené à communiquer avec des acteurs tiers à l'entreprise comme les ouvriers d'autres corps d'état, des fournisseurs, des représentants du client ou des contrôleurs techniques. Il est amené à travailler seul ou en équipe selon les activités. Le constructeur bois professionnel utilise de l'outillage manuel, des machines portatives et des machines semi-stationnaires. Il exerce dans les ateliers de l'entreprise et à l'extérieur non abrité sur chantier exposé aux intempéries. Exercer sur chantier implique des déplacements sur plusieurs jours dans un rayon d'action à l'échelle d'une région.

Contenu et modalités d'organisation

CCP - Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots • Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis • Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis CCP - Monter une structure bois • Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois • Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois CCP - Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abrigements industrialisés • Poser une couverture en tuiles avec ses accessoires industrialisés et sans abrigements • Poser les fenêtres de toit et les zones de couverture en tuiles avec abrigements industrialisés CCP - Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en oeuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois • Poser l'ossature bois rapportée support d'un revêtement extérieur bois • Réaliser le traitement de baies dans une ossature bois • Poser le revêtement extérieur en lames ou panneaux bois d'une façade • Mettre en oeuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel constructeur bois - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Le titulaire du Titre Professionnel peut poursuivre sur un autre diplôme de niveau supérieur correspondant au domaine d'activité. Il peut aussi se perfectionner en se formant dans un autre corps d'état, devenir salarié d'une entreprise du bâtiment et se mettre à son compte pour créer son entreprise.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00397025	du 02/09/2024 au 31/07/2025	Blanquefort (33)	BTP CFA DE LA GIRONDE	Non éligible		
00521072	du 01/09/2025 au 31/07/2026	Audenge (33)	BTP CFA DE LA GIRONDE	Non éligible		
00636300	du 01/09/2026 au 31/08/2027	Audenge (33)	BTP CFA DE LA GIRONDE	Non éligible		